

Compte Rendu Sommaire
Conseil Municipal du 20 février 2013

L'an deux mille treize, le vingt février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BANNET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15	Date de convocation : 13 février 2013
Nombre de conseillers présents : 14	Date d'affichage et de publication : 22 février 2013
Nombre de conseillers votants : 15	

Etaient présents : Cécile GUILLOTTE, Véronique BERTHO, Rose-Marie LOREC, Gilles TANGUY, Alexandre HEMERY, Rozenn MAHEVO, Yves MAHEO, Lina LE DOUX, Stéphanie MAHEO, Jean-Yves LECLECH, Patrick MONTAGNER, Bernard GIARD et Alain THOMAS
Était absente excusée ayant remis pouvoir : Laurence NUNNEY ayant remis pouvoir à Véronique BERTHO
Était invité, absent excusé : Stéphane COMBEAU, Trésorier
Secrétaire de séance : Lina LE DOUX

1. Comptes de Gestion 2012 : Budget Principal, Budgets Campings, Lotissement et CCAS

Les comptes de gestion du receveur de la commune sont des documents de synthèse qui rassemblent tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.
Un compte de gestion est établi par budget à savoir : le budget principal, le budget relatif aux campings, le budget intéressant le lotissement de Lannivrec et celui du CCAS.

Le conseil municipal vote les comptes de gestion 2012 tels qu'ils sont présentés sauf celui du CCAS dont les élus prennent connaissance uniquement pour information ; les données financières du compte de gestion étant identiques aux données comptables établies par la commune et répertoriées dans les comptes administratifs.

2. Compte Administratif 2012 : Budget Principal

Le compte administratif présente les résultats d'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire de présenter le compte administratif. Par contre, il ne peut prendre part au vote.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif est adopté à l'unanimité des élus présents et fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

* Dépenses	905 312.53 euros		
* Recettes	1 020 647.84 euros		
		Résultat 2012 :	+ 115 335.31 euros
		Résultat reporté de 2011 :	+ 237 154.00 euros

Résultat clôture 2012 : + 352 489.31 euros

Section d'Investissement :

* Dépenses	431 760.20 euros		
* Recettes	701 564.95 euros		
		Résultat 2012 :	+ 269 804.75 euros
		Résultat reporté de 2011 :	- 151 367.99 euros

Résultat clôture 2012 : + 118 436.76 euros

Solde des Restes à réaliser :

Dépenses : 280 900.00 euros
Recettes : 45 000.00 euros

3. Compte Administratif 2012 : Budget Campings

Hors de la présence de Monsieur le Maire, les élus votent à l'unanimité le compte administratif 2012 relatif aux campings. Les résultats sont les suivants :

- Section de Fonctionnement :			
* Dépenses	122 540.68 euros		
* Recettes	129 646.82 euros		
	Résultat 2012 :		+ 7 106.14 euros
	Résultat reporté de 2011 :		+ 15 000.00 euros

Résultat de clôture 2012 : + 22 106.14 euros

- Section d'Investissement :			
* Dépenses	31 970.21 euros		
* Recettes	68 609.33 euros		
	Résultat 2012 :		+ 36 639.12 euros
	Résultat reporté de 2011 :		- 51 849.45 euros

Résultat de clôture 2012 : - 15 210.33 euros

4. Compte Administratif 2012 - Budget Lotissement -

Hors de la présence de Monsieur le Maire, les élus adoptent à l'unanimité le compte administratif relatif au budget lotissement de Lannivrec qui fait apparaître les résultats suivants, pour l'année 2012 :

- Section de Fonctionnement :			
* Dépenses	337 803.07 euros		
* Recettes	329 579.72 euros		
	Résultat 2012 :		- 8 223.35 euros
	Résultat reporté de 2011 :		- 0.11 euros
	Résultat fin exercice 2012 :		- 8 223.46 euros

- Section d'Investissement :			
* Dépenses	308 383.00 euros		
* Recettes	206 205.18 euros		
	Résultat 2012 :		- 102 177.82 euros
	Report 2011 :		- 1 704.18 euros
	Résultat clôture 2012 :		- 103 882.00 euros

5. Compte Administratif 2012 - Budget CCAS -
Pour information

La Section de Fonctionnement fait apparaître un résultat de clôture 2012 excédentaire de 9 021.50 euros :

Dépenses :	4 315.67 euros
Recettes :	11 375.57 euros
Résultat de l'exercice 2012 :	+ 7 059.90 euros
Excédent reporté de 2011 :	+ 1 961.60 euros

6. Dématérialisation des actes budgétaires

La commune est déjà autorisée par convention avec les services de l'Etat à dématérialiser tous les actes réglementaires que sont les délibérations du conseil municipal et les arrêtés du maire. Par avenant à cette convention, il est proposé de dématérialiser également tous les actes budgétaires, c'est-à-dire les budgets, les comptes administratifs, Pour l'instant, cette dématérialisation n'est pas obligatoire. Tout d'abord, il convient d'acquiescer les modules informatiques adéquats, et les certificats électroniques exigés. La collectivité va donc, dans un premier temps, mettre en place les outils nécessaires à un bon fonctionnement de la dématérialisation et l'avenant sera proposé à la signature lorsque les procédés seront opérationnels.

7. Etablissement du dossier de demande de classement de la commune de Locmaria en Station Classée de Tourisme - Absence d'infraction aux règles sanitaires -

Suite à la dernière réunion du conseil municipal, par laquelle les élus autorisaient le maire à effectuer une demande de classement en vue d'acquiescer le label d'excellence « station classée de tourisme », des réunions ont eu lieu entre communes en relation avec l'office de tourisme de Belle-Île. Le cabinet Protourisme a été désigné pour l'ensemble des collectivités et le dossier de demande de classement doit être bouclé pour le début du mois de mars, afin d'être déposé en préfecture. Il est précisé que chaque commune doit monter son propre dossier, même si c'est le territoire insulaire qui est mis en avant. En effet, le touriste vient d'abord à Belle-Île.

Dans le cadre de la démarche, il est demandé d'acter le fait que la commune n'a fait l'objet d'aucune infraction aux législations et réglementations sanitaires durant les trois années qui précèdent l'année de la demande de classement, ce que les élus avalisent.

8. Prise en charge financière des frais de scolarisation des élèves de Locmaria scolarisés à l'école primaire publique de Le Palais au titre de l'année scolaire 2012-2013

Les élus prennent connaissance des frais de scolarisation des élèves en école primaire et maternelle publique à Le Palais au titre de l'année scolaire 2012-2013.

Huit enfants domiciliés à Locmaria sont scolarisés aux écoles primaires et maternelles publiques de Le Palais (5 en maternelle et 3 en primaire).

La commune de Le Palais, en tant que commune d'accueil, demande à Locmaria, commune de résidence de bien vouloir participer aux frais de scolarisation.

Les conditions d'inscriptions réglementaires étant respectées, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer financièrement pour un montant total de 6 954.00 euros (5 enfants en maternelle à 1 161.00 euros et 3 enfants en primaire à 383.00 euros).

9. Participation financière de la commune de Locmaria au fonctionnement de l'école Sainte-Anne, école primaire privée sous contrat d'association située à Le Palais, commune voisine

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer aux frais de scolarisation des enfants de Locmaria inscrits à l'école Sainte-Anne, école primaire privée sous contrat d'association, située sur la commune de Le Palais. Pour ce faire, et conformément à la réglementation, les élus prennent connaissance du coût de scolarisation pour l'année 2012-2013 des enfants en école primaire et école maternelle publiques à Le Palais, déterminé par la commune de Le Palais, commune d'accueil:

- Charge d'un élève en primaire	:	383.00 euros
- Charge d'un élève en maternelle	:	1 161.00 euros

A la rentrée scolaire 2012-2013, onze enfants de Locmaria étaient inscrits à l'école Sainte-Anne, trois enfants en maternelle et huit enfants en primaire.

Le conseil municipal autorise le maire à verser à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques, organisme gestionnaire de l'école Sainte-Anne, la somme de 6 547.00 euros.

10. Demande de prise en charge financière des frais de scolarisation des élèves de Le Palais scolarisés à l'école primaire publique de Locmaria au titre de l'année scolaire 2012-2013

Les élus prennent connaissance des frais de scolarisation des élèves en école primaire et maternelle publique à Locmaria au titre de l'année scolaire 2012-2013, soit respectivement 301.35 euros et 1 468.42 euros par enfant.

Trois enfants domiciliés à Le Palais sont scolarisés à l'école primaire et maternelle publique de Locmaria (2 en primaire et 1 en maternelle).

La commune de Locmaria, en tant que commune d'accueil, demande à la commune de résidence, réglementairement avertie de ces inscriptions, de bien vouloir participer aux frais de scolarisation pour un montant total de 2 071.12 euros.

11. Demande de prise en charge financière des frais de scolarisation de l'élève de Bangor scolarisé à l'école primaire publique de Locmaria au titre de l'année scolaire 2012-2013

Un enfant domicilié à Bangor est scolarisé à l'école primaire et maternelle publique de Locmaria en maternelle. La commune de Locmaria, en tant que commune d'accueil, demande à la commune de résidence, réglementairement avertie de cette inscription, de bien vouloir participer aux frais de scolarisation qui s'élèvent à 1 468.42 euros.

12. Autorisation du Maire à signer un acte de notoriété acquisitive à Borvran

Au village de Borvran, Monsieur Jamouille est propriétaire d'une maison et d'une parcelle séparées par une bande de terrain d'environ 56 m² appartenant à la commune. Depuis plusieurs décennies, il jouit de ce terrain et a soumis au maire l'idée de pouvoir acquérir ce bien par acte de notoriété acquisitive. Considérant la situation du terrain, et le fait que Monsieur Jamouille avait bien voulu en 2004 céder une bande de terrain d'environ 87 m² (partie sud) afin d'élargir le chemin d'exploitation, les élus autorisent le maire à signer tout document inhérent à cet acte de notoriété acquisitive.

13. Demande de participation financière émanant du C.L.I.C. : Centre Local d'Information et de Coordination (Association Pôle Santé Services du Pays d'Auray)

Les élus prennent connaissance d'un courrier de Monsieur le Président de la C.C.B.I. dans lequel il est précisé que le conseil communautaire a décidé d'adhérer à l'association « Pôle Santé Services du Pays d'Auray » en vue de soutenir un dispositif d'information et de coordination en faveur des personnes âgées. Cette adhésion ne sera effective qu'à partir du second semestre 2013. En attendant, des permanences sont mises en place depuis le mois de janvier : une assistante sociale et une ergothérapeute les assurent. Afin de mener à bien cette action, il est demandé à la commune de participer pour le premier semestre à hauteur de 275.00 euros, ce que les élus acceptent à l'unanimité.

14. Demande de participation émanant des collèges de l'île en vue de financer des voyages scolaires

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des demandes de financement établies par chacun des deux collèges, classe par classe, décide d'attribuer les sommes de 885.50 euros au collège Michel Lotte et de 282.98 euros au collège Sainte Croix. Ces sommes seront donc prévues au budget primitif 2013.

15. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un personnel communal auprès du service départemental d'incendie et de secours

Les élus sont amenés à se prononcer sur le renouvellement de la convention ayant pour objet la mise à disposition par la mairie de Locmaria auprès du SDIS du Morbihan d'un personnel communal pour effectuer, de manière ponctuelle et pour des remplacements, les fonctions techniques et administratives du centre de secours de Le Palais.

Le conseil municipal autorise le maire à signer une nouvelle convention pour trois ans dans les mêmes termes que la précédente.

16. Pourvoi en cassation à l'encontre de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes : Affaire Locmaria//AALLPA pour le permis de construire COLIN à Borduro

S'agissant d'une démarche à formuler devant le Conseil d'Etat, le Maire rappelle les faits brièvement :

- 31 mai 2007 : Permis de construire accordé à Madame Marie-Pierre COLIN à Borduro et attaqué devant le tribunal administratif de Rennes par l'AALLPA
- 21 avril 2011 : le tribunal administratif de Rennes demande au maire d'annuler le permis de construire
- 22 juin 2011 : la commune décide de faire appel de la décision du tribunal administratif devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes
- 28 décembre 2012 : la Cour Administrative d'Appel de Nantes rejette la requête de la commune

A ce jour, le Maire estime qu'il doit toujours défendre la cause de la commune, dans la continuité des actions toujours entreprises jusqu'ici, mais doit solliciter l'avis de ses collègues élus.

Le conseil municipal, d'un soutien unanime, décide du pourvoi en cassation de l'affaire devant le Conseil d'Etat, à l'encontre de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes.

17. Transfert de compétences à la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer : construction, entretien et fonctionnement du complexe sportif du Guerch et Adhésion à l'Association Pôle Santé Services du Pays d'Auray - Modification des statuts de la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer

- Transfert de compétence : construction, entretien et fonctionnement du complexe sportif du Guerch

Après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des voix (14 Pour 1 Contre) de transférer à la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer la compétence relative à la construction, l'entretien et le fonctionnement du complexe sportif du Guerch,

- Transfert de compétence : adhésion à l'Association Pôle Santé Services du Pays d'Auray

Après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer à la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer la compétence relative à l'adhésion à l'Association Pôle Santé Services du Pays d'Auray, et de mettre à jour les statuts en les complétant.

18. Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics : Information n° 36

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

Décision du 13.12.2012

Plaque de rue : Rue du Levant

Signaux Girod Nord-Ouest

Montant : 124.16 euros TTC

Décision du 20.12.2012

Adhésion au service Fast - Démat. Actes budgétaires

CDC FAST

Montant : 250.00 euros HT

Décision du 11.01.2013

Transport des enfants de l'école pour les cours de natation

SARL FAL CAR – Les Cars Verts

Montant : 270.00 euros TTC

Décision du 11.01.2013

Dépose et remplacement ballon eau chaude sanitaires Lann-Ivrec

avec pompes à chaleur - AP ELEC -

Montant : 12 757.94 euros TTC

Décision du 24.01.2013

Elaboration du dossier de classement de la commune en « Station classée de Tourisme »

PROTOURISME

Montant : 8 970.00 euros TTC

Décision du 28.01.2013

Contrat de lutte contre les nuisibles

FARAGO Morbihan

Montant : 1 958.10 euros TTC pour 2013

Décision du 14.02.2013

Peinture pour croix, différents petits chantiers...

ROLL Peinture -Montant : 368.18 euros TTC

Décision du 14.02.2013
Peinture pour la Médiathèque
ROLL Peinture
Montant : 651.02 euros TTC

Décision du 19.02.2013
Produits d'entretien gîte
Groupe Pierre Le Goff
Montant : 503.36 euros TTC

Décision du 19.02.2013
Dépose vélux et pose d'un nouveau au gîte
SARL CMC Lorec
Montant : 1 047.70 euros TTC

Divers

- Réforme des rythmes scolaires

Le Maire fait savoir qu'il va rencontrer, accompagné de Cécile Guillotte, adjointe aux affaires scolaires, les enseignants de l'école, tout de suite après la rentrée des vacances de février. La réforme prévoit la mise en place de temps d'activités périscolaires assurés par la commune, en complément des activités pédagogiques complémentaires assurées par les enseignants, ce qui nécessite une nouvelle organisation de la semaine à l'école.

La séance est levée à 20 heures 30.